



---

Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG)

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 75 77  
fkgleichstellungsfragen@be.ch  
www.be.ch/egalite

# Rapport annuel 2025 de la Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG)

## 1. Introduction

La Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG) s'engage pour que les femmes et les hommes dans le canton de Berne puissent mener leur vie de manière autonome, responsable et indépendante sur le plan matériel. Cela n'est possible que si les conditions sociétales, politiques et économiques sont données pour que chacune et chacun puisse organiser sa vie selon les mêmes droits.

Pour atteindre ces objectifs, la COEG collabore étroitement avec les organisations représentées en son sein, qui se mobilisent pour l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, que ce soit avec le Verband Bernischer Landfrauenvereine (VBL, faïtière des associations bernoises de femmes rurales), les Business & Professional Women (BPW) ou la FrauenzentraleBE (centre de consultation pour femmes). La COEG comprend également des représentantes et des représentants de partenaires sociaux, d'organisations masculines et de jeunesse ainsi que de diverses organisations spécialisées.

Le Conseil-exécutif a inscrit des priorités en matière d'égalité dans le programme gouvernemental de législature 2022-2025, qui servent également de fil conducteur à la Commission. Ensemble, nous nous mobilisons pour des modèles d'organisation du travail favorables aux familles et une répartition plus équilibrée entre activité professionnelle rémunérée et tâches familiales non rémunérées. Ces efforts permettent de réduire le risque de pauvreté et de mieux tirer parti de la main-d'œuvre qui n'est pas active sur le marché du travail. La politique de l'égalité est une chance pour le canton de Berne.

## 2. Membres pour la période 2024-2027 et élection complémentaire 2025

Parmi les 21 membres de la COEG, quatre ont démissionné à la fin de l'année 2024 ou dans le courant de l'année 2025 :

- Madame Ana Gonzalez pour le Réseau égalité Berne francophone, au 31 décembre 2024
- Madame Agnes Haueter pour l'association pour l'animation de jeunesse Verband offene Kinder- und Jugendarbeit Kanton Bern (voja), au 31 décembre 2024
- Madame Sonja Walther Koch, pour le SSP Berne, au 31 août 2025
- Monsieur Hansjürg Sieber pour Formation Berne, au 31 décembre 2025

Le 10 septembre 2025, le Conseil-exécutif a donc nommé quatre nouveaux membres de la COEG :

- avec effet immédiat et jusqu'à la fin de la période de fonction en cours :
  - Madame Catherine Corbaz, pour le Réseau égalité Berne francophone
  - Madame Ariane Plomb, pour l'association Verband offene Kinder- und Jugendarbeit Kanton Bern (voja)
  - Madame Lirija Sejdi, pour le SSP Berne
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'à la fin de la période de fonction en cours :
  - Monsieur Kaspar Haller, pour Formation Berne

La commission réunit 21 membres ainsi que la cheffe du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne, Barbara Ruf, qui dispose d'une voix consultative.

La présidence de la COEG a été assurée par Regula Rytz. Julia Kalenberg et Hansjürg Sieber se sont partagé la vice-présidence. Le comité directeur de la COEG était composé de Regula Rytz (présidence), Julia Kalenberg (vice-présidente, responsable du groupe en réseau Économie), Hansjürg Sieber (vice-président, responsable du groupe en réseau Formation), Yvonne Zimmermann (responsable du groupe en réseau Société) et Barbara Ruf. Le secrétariat était assuré par Anne-Catherine Prod'hom du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH).

Pour davantage d'informations sur les membres de la COEG, veuillez consulter le site de la commission : [Commission de l'égalité](#).

### **3. Programme en dix points et objectifs stratégiques**

La Commission de l'égalité est une commission extraparlamentaire permanente. Instituée par le Conseil-exécutif, elle s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le canton de Berne. Elle conseille le Conseil-exécutif sur les questions ayant trait à l'égalité et apporte son soutien au Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH). Elle rédige par ailleurs des prises de positions sur les thématiques liées à l'égalité (voir point 5 ci-après) et met en contact des organisations qui s'engagent pour l'égalité. Le travail de la COEG s'appuie sur le programme en dix points pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Publié sur le site de la COEG, ce document est mis à jour tous les quatre ans par celle-ci. La dernière mise à jour remonte à 2023.

La Commission se fonde sur la Constitution cantonale ainsi que sur le programme gouvernemental de législature 2022-2025. Sur la base du programme en dix points, la COEG définit chaque année ou tous les deux ans une thématique prioritaire pertinente pour le canton de Berne, qu'elle traite ensuite de manière approfondie. À cette fin, elle consulte des spécialistes internes (membres de la commission) ou externes (invitées et invités). L'objectif de ce travail consiste à élaborer des recommandations fondées sur des preuves scientifiques afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le canton de Berne. En 2025, la COEG a traité les thématiques prioritaires « conciliation entre activité rémunérée et travail de care, deuxième édition » et « représentations stéréotypées et choix professionnel ».

Vous trouverez davantage d'informations sur le programme en dix points sur le site de la COEG : [Commission de l'égalité](#).

### **4. Séances**

En 2025, les membres de la commission se sont réunis en séance plénière le 4 février, le 6 juin, le 3 septembre et le 17 novembre, soit quatre fois au total. Le comité directeur s'est réuni à l'issue de chacune des séances plénières ainsi que le 18 mars, soit cinq fois au total. Le groupe en réseau Formation a échangé à plusieurs reprises en ligne.

Lors des quatre séances plénières, les membres ont approfondi les thématiques prioritaires de la COEG et ont œuvré au renforcement du réseau.

Lors de sa première séance en 2025, la COEG, sous la houlette de Regula Rytz, s'est consacrée aux thématiques suivantes : 1. rapport intermédiaire relatif à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ; 2. nouvelle initiative pour l'introduction d'un congé parental ; 3. soutien fédéral aux frais de crèche.

Lors des autres séances plénières, la COEG a invité les personnes suivantes pour une présentation suivie d'un échange entre spécialistes :

- Ursula Jakob-Schmid, présidente de KMU Frauen Bern, sur le thème « Conciliation entre vie professionnelle et famille » (le 6 juin 2025)
- Manuel Michel, chef de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (DSSI), et Susan Buergi, co-responsable de la section Bons de garde, sur le thème « Échange sur les stratégies et offres du canton de Berne pour renforcer l'accueil extrafamilial » (le 3 septembre 2025)

- Daniela Bleisch, co-directrice du Service psychologique pour enfants et adolescents EB Biel/Bienne-Seeland au sein de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (INC), sur le thème « Parentalité égalitaire : entre souhaits et réalité » (le 17 novembre 2025)
- Pascal Sigg, responsable du module Culture générale (CG) et expert en chef à l'École professionnelle industrielle et artisanale de Berne (gibb), sur le thème « Représentations stéréotypées : sensibilisation dans la formation professionnelle » (le 17 novembre 2025)

## **5. Affaires traitées**

En 2025, la COEG a participé à la consultation suivante :

- Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ), DSSI, du 11 novembre 2024 au 26 janvier 2025

Berne, le 19 février 2026

Au nom de la Commission :

Regula Rytz, présidente

Anne-Catherine Prod'hom, secrétaire